

Le Japon

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Le Japon : puissance nucléaire ? / David Cumin, Jean-Paul Joubert

Auteur(s) : Cumin, David (1967-....)

Autre(s) auteur(s) : Joubert, Jean-Paul (1946-....) politiste

Editeur, producteur : Paris : Budapest : Torino : l'Harmattan, 2003

Description matérielle : 1 vol. (232 p.) : couv. ill. en coul. ; 22 cm

Collection : Pouvoirs comparés

ISBN : 2-7475-5450-3

EAN : 9782747554503

Appartient à la collection : Pouvoirs comparés 1760-2580

Classification décimale Dewey : 320.953
355.033 052

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique : Ouvrage issu d'un rapport commandité en 1996 par la Délégation aux affaires stratégiques du Ministère de la Défense à la Fondation pour les études de Défense. (v° p. de titre)

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. [203]-214. Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : "Le présent ouvrage analyse la politique nucléaire du Japon, deuxième puissance économique mondiale, dans le cadre de sa politique étrangère et de sécurité en Asie Pacifique, depuis la fin de la guerre froide, notamment les rapports avec les Etats-Unis et la Chine populaire. Seul pays à avoir subi des bombardements nucléaires, le Japon est à la fois un Etat non nucléaire, favorable à la dénucléarisation, un Etat allié à la puissance nucléaire dont il était jusqu'en 1945 l'ennemi, un Etat virtuellement nucléaire menant une dissuasion nucléaire virtuelle. C'est dire combien est problématique la distinction entre Etats dotés d'armes atomiques et Etats non dotés d'armes d'atomiques, pourtant à la base des études ou des négociations stratégiques ! L'archipel continue d'adhérer à sa constitution pacifiste et à l'alliance américaine. Mais les gouvernements successifs, soutenus par les Etats-Unis, car enrôlés dans le containment anticommuniste, n'ont pas manqué depuis cinquante ans de réinterpréter la Constitution, à défaut de pouvoir la réviser, tout en restant dans le cadre du "pacifisme constitutionnel", ni d'accroître la

liberté d'action au sein de l'alliance, à défaut de pouvoir s'en passer, tout en continuant à bénéficier de la garantie américaine. Parallèlement, les pressions des Etats-Unis pour un accroissement de la contribution japonaise à la défense de l'Asie du Nord-Est légitimèrent le réarmement, cependant que l'innovation du "pacifisme constitutionnel" permettait simultanément de résister à ces pressions, afin de limiter les coûts de l'alliance bilatérale. C'est ainsi que le Japon, Etat pacifique, possède depuis le début des années quatre-vingt-dix le deuxième budget de la défense du monde, mobilisant seulement 1 % de son PIB ! Le Japon est une "puissance civile" parce qu'il a soumis l'institution militaire à de sensibles restrictions juridiques et parce qu'il ne compte pas sur la force armée pour promouvoir ses intérêts nationaux. Mais il est une "puissance militaire" du fait du volume, de la qualité et du potentiel de ses forces. Le discours antinucléaire s'accompagne de la reconnaissance de la nécessité de la dissuasion, de la maîtrise des processus industriels et filières énergétiques susceptibles d'application militaire, de l'excellence acquise dans l'ensemble des technologies stratégiques. Pour un pays qui ne peut actualiser l'option de défense nucléaire sans s'attirer une hostilité générale, la stratégie de "l'arsenal virtuel" apparaît comme une forme crédible d'armement autonome, adaptée à un complexe militarindustriel high tech immergé dans l'économie civile. Cultivant l'ambiguïté, le Gouvernement japonais peut envoyer un message dissuasif parfaitement lisible, forme de communication de la menace latente constituée par la puissance nucléaire virtuelle d'un Etat partie prenante au traité de non prolifération."

Sujet - Nom commun : Défense -- Japon
Politique nucléaire -- Japon
Relations extérieures -- Japon -- 1989-....

Sujet - Nom géographique : Japon -- Politique militaire